

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES P'TITS MARINS LTD.		Date d'inspection Le 21 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins		Numéro de permis 2013973
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7		Numéro de téléphone (506) 532-5768
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)		
Commentaires:			
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	21 sept. 2026	21 sept. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Au moment de l'inspection de surveillance, les éléments suivants sont inspectés : -Les bouteilles d'eau sont accessibles aux enfants en tout temps. -L'aire de jeu intérieure et le matériel de jeu intérieur. -Le ratio enfants-personne éducatrice, qui est conforme au moment de l'inspection. -Les vérifications du casier judiciaire, les vérifications des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, les certificats de secourisme valides, les certificats de réanimation cardiorespiratoire (RCR) valides ainsi que les descriptions des fonctions et des responsabilités des membres du personnel. -La routine quotidienne. -Les effets personnels, qui sont étiquetés au prénom des enfants. La mentore en assurance de la qualité observe, au cours de la matinée, le lavage des mains et les routines d'hygiène, la collation (boîte à lunch), les jeux extérieurs ainsi que des activités dirigées à l'intérieur, notamment du bricolage avec des ciseaux, du papier de construction et de la colle, ainsi que des comptines.

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, il a été observé que l'espace précédemment approuvé pour un programme après-classe est actuellement utilisé pour un groupe préscolaire. Une demande de modification a été soumise au moment de l'inspection. Toutefois, d'autres étapes doivent être complétées, incluant une inspection de changement et une recommandation avant qu'une décision finale puisse être rendue.

Il est important de rappeler que tout changement apporté aux locaux, à l'utilisation des espaces ou à la capacité approuvée de l'établissement doit faire l'objet d'une demande de modification auprès du Ministère. L'établissement doit attendre l'approbation officielle du Ministère avant de mettre en œuvre tout changement. Cette exigence vise à assurer que les normes réglementaires, de santé, de sécurité et de bien-être des enfants sont respectées en tout temps.

original signé par

Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 07 octobre 2026

Date

original signé par

Lynn Brun

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"